RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023-156 DU 17 AVRIL 2023

portant composition du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

Après avis du bureau de l'Assemblée nationale.

DÉCRÈTE

Article 1er: Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

- Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale :
 M. Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat
- 2- Ministère de l'Economie et des Finances : M. Romuald WADAGNI, Ministre d'Etat
- 3- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation : M. Yvon DETCHENOU
- 4- Ministre des Affaires Etrangères : M. Aurélien Amah AGBENONCI
- 5- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique : M. Alassane SEIDOU
- 6- Ministre du Cadre de Vie et des Transports, Chargé du Développement Durable : M. José TONATO
- 7- Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : M. Cossi Gaston DOSSOUHOUI
- 8- Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale : M. Raphaël Dossou AKOTEGNON
- 9- Ministre du Travail et de la Fonction Publique : Mme Adidjatou Alayi MATHYS
- 10- Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance : Mme Véronique TOGNIFODE
- 11- Ministre de la Santé : M. Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN
- 12- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
 Mme Eléonore YAYI épouse LADEKAN

- 13- Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle : M. Kouaro Yves CHABI
- 14- Ministre des Enseignements Maternel et Primaire : M. Salimane KARIMOU
- 15- Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts : M. Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA
- 16- Ministre du Numérique et de la Digitalisation : Mme Aurelie ADAM SOULE épouse ZOUMAROU
- 17- Ministre de l'Industrie et du Commerce : Mme Shadiya Alimatou ASSOUMAN
- 18- Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines : M. Samou SEIDOU ADAMBI
- 19- Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi :
 M. Modeste Tihounté KEREKOU
- 20- Ministre des Sports : M. Oswald HOMEKY
- 21- Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale : M. Fortunet Alain NOUATIN
- 22- Secrétaire d'Etat à l'Energie : M. Edouard DAHOME.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2023-125 du 05 avril 2023 portant composition du Gouvernement.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 17 avril 2023

Patrice TALON